ORDONNANCE COLLECTIVE	Initier et administrer des GOUTTES OCULAIRES "LARMES ARTIFICIELLES" lors de sécheresse oculaire	DSI-OC-13
Référence à un protocole ☐ **oui** ☑ **non**	**Date de mise en vigueur :** 2009	**Date de révision :** 2012

Professionnelles habilitées à exécuter l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) visé(s) :

Infirmières habilitées possédant la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.

Secteur(s) d'activités(s) visé(s) : ☐ CLSC
☑ Hébergement

Groupe de personnes visées ou la situation clinique visée :

- Toute clientèle adulte qui présente un problème de sécheresse oculaire

Activités réservées s'adressant aux infirmières :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Initier une mesure thérapeutique selon une ordonnance
- Administrer et ajuster des médicaments lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

Intention thérapeutique :

- Soulager les symptômes de sécheresse oculaire

Indications et condition d'initiation :

- La sensation de brûlures et de picotement aux yeux
- La sensation de corps étranger dans les yeux
- Les yeux rouges
- La photophobie (sensibilité à la lumière)
- La vision brouillée
- Présence de sécrétions ou de mucus dans les yeux.

Limites/ référence au médecin :

- Douleur oculaire
- Si aucun soulagement dans les 24 heures ou si les symptômes s'aggravent
- En présence d 'un écoulement jaune ou verdâtre,
- En présence d'un érythème central (accompagné de douleur, glaucome aigu possible)

Directives :

- **Administrer une goutte dans chaque œil QID**

Références aux méthodes de soins :

- AQESSS, Méthodes de soins infirmiers, méthodes 5.2

Source :

- CSSS du Haut-Saint-François, actes déléguées, juin 2000

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigé par : Lucie Desrosiers, adjointe à la Direction des soins infirmiers **Avec la collaboration de :**	

PERSONNES ET INSTANCES CONSULTÉES

☑ **CECII** ☑ **CMDP** ☑ **DSP** ☐ **CIIA** ☐ **CM**	

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvé par : Denis Payeur Directeur des soins infirmiers H Payeur Adopté par le CMDP	2009/03/12 Date 2009/03/12 Date